



**PRÉFET  
DE LA  
CHARENTE-  
MARITIME**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La Rochelle, le 7 septembre 2022

### GESTION DE L'EAU - LIMITATION PROVISOIRE DES USAGES DE L'EAU

Compte tenu de l'état de la ressource en eau, le préfet de la Charente-Maritime prend les mesures de limitation des usages de l'eau suivantes :

#### Mesures nouvelles à compter du jeudi 8 septembre 2022 à 8 heures :

OUGC	Bassin	Mesure de restriction
DORDOGNE	Dronne aval	<b>Alerte renforcée</b> Interdiction des prélèvements pour l'irrigation 3,5 jours sur 7 mercredi, jeudi de 8h à 20h, samedi et dimanche

#### Contact réservé à la presse

Service départemental de la communication  
interministérielle

Tél. : 05 46 27 43 05 / Port. : 06 37 74 87 22

Courriel : [pref-communication@charente-maritime.gouv.fr](mailto:pref-communication@charente-maritime.gouv.fr)

38 rue Réaumur

CS 70000

17017 LA ROCHELLE CEDEX 1

[www.charente-maritime.gouv.fr](http://www.charente-maritime.gouv.fr)

[Twitter](#) / [Facebook](#) / [Youtube](#)

## Mesures reconduites :

OUGC	Bassin	Mesures de restriction
SAINTONGE	Arnoult	<p><b>Alerte</b></p> <p>Volume hebdomadaire limité à <b>7 %</b> du volume restant à consommer au 15 juin (volume estival)</p> <p><b>+ Mesures préventives</b></p> <p>Interdiction des prélèvements pour l'irrigation de 9h à 19h et du samedi 9h au lundi 19h</p> <p>Les mesures préventives ne s'appliquent pas aux cultures de semence.</p>
	Seudre amont	<p><b>Alerte</b></p> <p>Volume hebdomadaire limité à <b>7 %</b> du volume restant à consommer au 15 juin (volume estival)</p> <p><b>+ Mesures préventives</b></p> <p>Interdiction des prélèvements pour l'irrigation de 12h à 19h</p> <p>Les mesures préventives ne s'appliquent pas aux cultures de semence.</p>
	Fleuves côtiers de Gironde	<p><b>Alerte</b></p> <p>Volume hebdomadaire limité à <b>7 %</b> du volume restant à consommer au 15 juin (volume estival)</p> <p><b>+ Mesures préventives</b></p> <p>Interdiction des prélèvements pour l'irrigation de 12h à 19h</p> <p>Les mesures préventives ne s'appliquent pas aux cultures de semence.</p>
	Seugne	<p><b>Alerte</b></p> <p>Volume hebdomadaire limité à <b>7 %</b> du volume restant à consommer au 15 juin (volume estival)</p> <p><b>+ Mesures préventives</b></p> <p>Interdiction des prélèvements pour l'irrigation de 9h à 19h et le samedi 9h au dimanche 19h</p> <p>Les mesures préventives ne s'appliquent pas aux cultures de semence.</p>
	Antenne Rouzille	<p><b>Crise</b></p> <p>Interdiction totale des prélèvements pour l'irrigation y compris cultures dérogatoires autorisées</p>
	Gères Devise	<p><b>Crise</b></p> <p>Interdiction totale des prélèvements pour l'irrigation y compris cultures dérogatoires autorisées</p>
	Charente aval Bruant	<p><b>Coupure</b></p> <p>Arrêt total des prélèvements pour l'irrigation excepté les cultures dérogatoires accordées</p>
	Seudre aval et moyenne	<p><b>Coupure</b></p> <p>Arrêt total des prélèvements pour l'irrigation excepté les cultures dérogatoires accordées</p>
	S5b Marais Sud de Rochefort	<p><b>Coupure</b></p> <p>Arrêt total des prélèvements pour l'irrigation excepté les cultures dérogatoires accordées</p>
	S5c Marais Nord de Rochefort	
Boutonne supra	<p><b>Crise</b></p> <p>Interdiction <b>totale</b> des prélèvements pour l'irrigation y compris cultures dérogatoires autorisées</p>	

### Contact réservé à la presse

Service départemental de la communication interministérielle

Tél. : 05 46 27 43 05 / Port. : 06 37 74 87 22

Courriel : [pref-communication@charente-maritime.gouv.fr](mailto:pref-communication@charente-maritime.gouv.fr)

38 rue Réaumur

CS 70000

17017 LA ROCHELLE CEDEX 1

[www.charente-maritime.gouv.fr](http://www.charente-maritime.gouv.fr)

[Twitter](#) / [Facebook](#) / [Youtube](#)

<b>OUGC</b>	<b>Bassin</b>	<b>Mesures de restriction</b>
<b>Hors Zone de Répartition des Eaux</b>	Ile d'Oléron Ile de Ré	<b>Coupure</b> Interdiction des prélèvements pour l'irrigation sauf cultures dérogatoires autorisées
	Bassin de la Livenne	<b>Alerte renforcée</b> Interdiction des prélèvements pour l'irrigation du mercredi 12h au vendredi 8h et du samedi 8h au lundi 8h
<b>EPMP</b>	Marais Vendée (MP5.2)	<b>Alerte Renforcée</b> Interdiction totale des prélèvements pour l'irrigation sauf cultures dérogatoires accordées
	Mignon- Courance	<b>Crise</b> Interdiction totale des prélèvements pour l'irrigation y compris les cultures dérogatoires autorisées
	Marais Sèvre Niortaise (MP 5.3)	<b>Crise</b> Interdiction totale des prélèvements pour l'irrigation y compris les cultures dérogatoires autorisées
	Curé et marais Nord Aunis	<b>Crise</b> Interdiction totale des prélèvements pour l'irrigation y compris les cultures dérogatoires autorisées
<b>COGESTEAU</b>	Aume- Couture	<b>Crise</b> Interdiction d'irriguer sauf cultures dérogatoires accordées
	Né	<b>Crise</b> Interdiction totale des prélèvements pour l'irrigation y compris cultures dérogatoires autorisées
<b>DORDOGNE</b>	Isle bassin aval	<b>Coupure</b> Arrêt total des prélèvements pour l'irrigation excepté les cultures dérogatoires accordées

**Contact réservé à la presse**

Service départemental de la communication  
interministérielle

Tél. : 05 46 27 43 05 / Port. : 06 37 74 87 22

Courriel : [pref-communication@charente-maritime.gouv.fr](mailto:pref-communication@charente-maritime.gouv.fr)

38 rue Réaumur

CS 70000

17017 LA ROCHELLE CEDEX 1

[www.charente-maritime.gouv.fr](http://www.charente-maritime.gouv.fr)

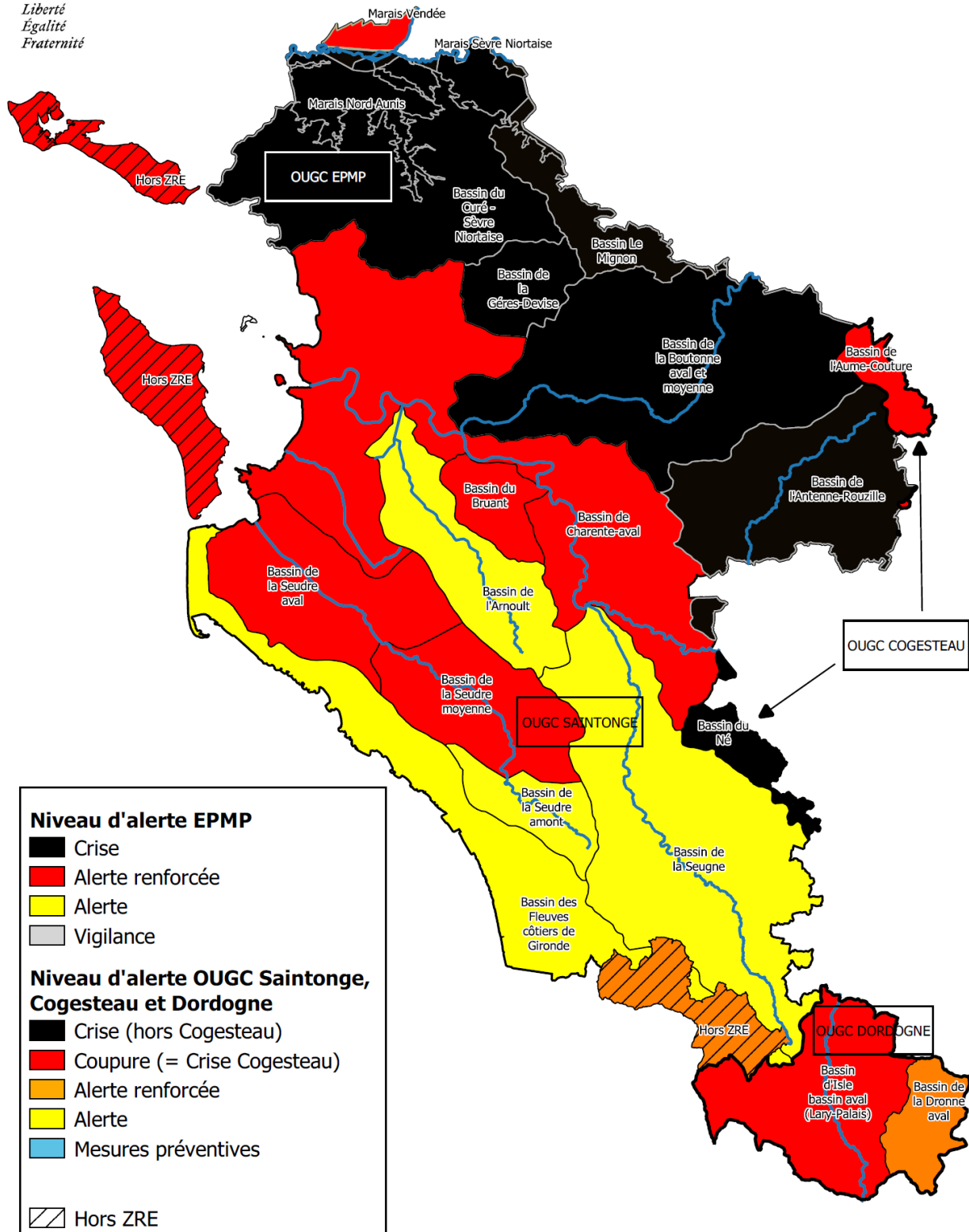
[Twitter](#) / [Facebook](#) / [Youtube](#)



**PRÉFET  
DE LA  
CHARENTE-  
MARITIME**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## Gestion quantitative de l'eau Situation des bassins de Charente-Maritime au 8 septembre 2022



Sources : BD TOPAGE © 2020 - DDTM 17

### Contact réservé à la presse

Service départemental de la communication  
interministérielle

Tél. : 05 46 27 43 05 / Port. : 06 37 74 87 22

Courriel : [pref-communication@charente-maritime.gouv.fr](mailto:pref-communication@charente-maritime.gouv.fr)

38 rue Réaumur  
CS 70000

17017 LA ROCHELLE CEDEX 1

[www.charente-maritime.gouv.fr](http://www.charente-maritime.gouv.fr)

[Twitter](#) / [Facebook](#) / [Youtube](#)